

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAUGUEROLLES

L'an deux mil dix-sept, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 05 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Étaient présents : Mmes De PARSCAU, CHARREAU, DUFAU, GILLES, LAMARQUE, LESNÉ, REYNIER, THEVEUX, Mrs MORIZET, FEDRIGO, COTTON, REGLAT

Étaient excusés : Mrs CONTE, JAMBON

Pouvoir : aucun

Secrétaire de séance : M. COTTON

Précédent compte-rendu : aucune remarque

DEC2017/04 : DECISION DU MAIRE N° 2017/04 : Attribution du marché « Maîtrise d'œuvre »

Mme le Maire informe le conseil municipal de sa décision prise en date du 03 octobre 2017 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation du bourg (RD 813)

DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la traversée du bourg (RD 813) à la **société AC2I – 24 bis boulevard Edouard Lacour – 47031 AGEN Cedex** pour une rémunération forfaitaire de **54 645,78 € HT (soit 65 574,93 € TTC)**, dont le financement interviendra sur crédits inscrits au budget 2017.

DCM038/2017 : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme simplifiée n°1

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (ou Sous-Préfecture) et en Direction Départementale des Territoires ;

Conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité et sa transmission au préfet.

DCM039/2017 : Définition des ratios d'avancement de grade suite à l'avis favorable du Comité Technique

Vu l'avis du Comité Technique en date du 19 septembre 2017

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer le ratio d'avancement de grade pour la collectivité, comme suit pour :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (en %)
Tous les grades	Tous les grades	100

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents **d'adopter les ratios ainsi proposés.**

DCM040/2017 : Approbation de la modification statutaire du Syndicat EAU 47, et de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat EAU 47 à compter du 1er janvier 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1^{er} Janvier 2018 ainsi que leur annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées (selon le projet joint à la présente délibération),

DONNE pouvoir à Madame le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

MANDATE Madame le Maire pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision.

DCM041/2017 : Approbation de l'extension du périmètre et l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1er janvier 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour les **transferts de compétences** par les collectivités dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du **1^{er} janvier 2019**

VALIDE les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1^{er} Janvier 2019 ainsi que leur annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées (selon le projet joint à la présente délibération),

DONNE pouvoir à Madame le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

MANDATE Madame le Maire pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision.

Remarque : Sur Fauguerolles, il subsiste un souci à la microstation de Labouthe. Des problèmes de lingettes jetées dans les canalisations ont été signalés par le syndicat aux usagers. Enfin, les analyses d'eau potable sont normales.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Présentation du projet d'intervention de l'Établissement Public Foncier Poitou-Charentes à la Nouvelle Aquitaine pour le bâtiment « ancien garage » sis au bourg de Fauguerolles**

Dans le cadre de l'extension du périmètre d'intervention de l'Établissement Public Foncier (EPF) Poitou –Charentes à la Nouvelle Aquitaine, Mme le Maire a proposé l'ancien garage « Tullio » afin de solliciter une intervention de l'EPF. Cette intervention a pour but le rachat, la remise en état du foncier bâti et non bâti et la restitution aux communes si aucun projet privé n'intervient au bout de 4 ans. Dans ce cas, la commune devra racheter le bâtiment. Un rendez-vous a été fixé le mardi 31 octobre 2017 de 16h30 à 16h45 afin de présenter un projet. Le conseil municipal est favorable pour établir un projet.

- **Présentation du bilan budgétaire 2016 de Val de Garonne Agglomération**

Le budget 2016 de Val de Garonne Agglomération sera envoyé par mail aux membres du conseil municipal.

- **Commémoration des pionniers QUEBECOIS**

Les photos, les documents et la vidéo de la manifestation apparaissent sur le site internet. L'association a envoyé un courrier de remerciements.

- **UNA Aide départemental soin à domicile** organise un atelier collectif numérique à destination des seniors ou autres. Ils se déplacent dans les communes mais il faut leur mettre à disposition un local avec des prises pour 12 ordinateurs.

Mme LESNE propose de faire paraître cette info dans le bulletin municipal.

- **Projet de terrain de pétanque**

Il a été demandé par certains administrés la création d'un terrain de pétanque. Nous avons sollicité M. COIG, président des boules du Mas afin de nous informer des modalités techniques (Mme De PARSCAU). Un prestataire extérieur à envoyer un descriptif avec des tarifs à la demande de M. MORIZET. Ce projet doit être simple et effectuer au moindre coût.

Mesures : 12 ou 15 x 3 ou 4 – il en faudrait au moins deux (voir plus)

Mme De PARSCAU soumet une idée d'emplacement derrière le poulailler, de plus l'éclairage est existant mais il faudrait y installer une minuterie. C'est un endroit tranquille, et en été il y a de l'ombre (M. FEDRIGO).

Le procès-verbal, dressé et clos, le 13 octobre 2017 à 22h30, a été signé après lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent le numéro DCM 038/2017 à DCM 041/2017.